

PARTIE OFFICIELLE

- LOIS -

Loi n° 9 – 2007 du 2 juillet 2007 autorisant la ratification de l'accord de prêt concessionnel entre le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Export-Import de Chine.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi
dont la teneur suit:

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt concessionnel, signé le 19 juin 2006 à Brazzaville, entre le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Export-Import de Chine dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 2 juillet 2007

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA